



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement poursuit et accentue son soutien à la filière bio

Paris, le 06 décembre 2022

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a participé ce mardi 6 décembre aux assises de la bio, après deux années d'absence du fait de la situation sanitaire.

Après avoir atteint un pic de consommation et de vente en 2020, la consommation du bio est en stagnation voire en baisse en particulier depuis cette année.

Conscient des difficultés que traversent l'ensemble des filières biologiques depuis plusieurs mois, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a rappelé le soutien du Gouvernement et a annoncé la mise en œuvre de plusieurs dispositifs afin d'accompagner les professionnels et d'aider à la relance de la consommation :

1/ Des moyens financiers supplémentaires sont accordés à l'Agence Bio afin d'engager d'ici la fin de l'année des études visant à avoir rapidement une compréhension plus fine de la crise, et notamment des motifs de la diminution de la demande. Cette étude servira de travail préparatoire en vue de l'étude prospective qui sera ensuite menée en 2023 visant à réfléchir aux scénarios de consommation du bio à l'horizon 2040. Elle permettra aussi de cibler la communication des prochains mois.

2/ Une nouvelle campagne de communication sur le bio sera déployée avec un financement par l'Etat à hauteur de 750 000 euros et une demande à l'ensemble des interprofessions d'apporter leur contribution pour compléter cet apport financier mais aussi de s'impliquer dans la mise en œuvre de la campagne.

3/ Les critères du Fonds Avenir BIO vont évoluer afin de pouvoir financer davantage de projets visant à structurer et développer des débouchés pour les filières bio. Ce fonds sera d'ailleurs augmenté de 5 millions d'euros en 2023 pour un montant total de 13 millions d'euros.

4/ A la demande du ministre, un travail va être engagé par l'agence Bio avec les représentants de la filière porcine afin de réfléchir à un projet de structuration de la filière porc bio, filière qui subit aujourd'hui particulièrement une crise de la demande.

Enfin, la dynamique autour de la mise en œuvre des loi climat et résilience et EGALIM se poursuit pour répondre aux objectifs d'intégration de 50% de produits de qualité et durable dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

La nouvelle PAC 2023-2027 prévoit par ailleurs 340 millions d'euros par an pour accompagner les agriculteurs à la conversion en agriculture biologique. Sur le plus long terme, un nouveau programme Ambition Bio sera construit en concertation avec l'ensemble des partis prenants, pour répondre aux objectifs de production (18% de surface agricole biologique d'ici 2027) et activer les leviers d'actions pertinents, pour agir en particulier sur la démarche. C'est dans une telle stratégie globale, favorisant les synergies entre les politiques publiques et s'appuyant sur des études prospectives que nous pourrons conforter le dynamisme du secteur bio dans la durée.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv